

## ARRÊTÉ MUNICIPAL

## MAINLEVÉE DE MISE EN SÉCURITÉ – PROCÉDURE ORDINAIRE

8 et 10 rue du CHATEAU – 26200 – MONTÉLIMAR

Parcelles cadastrées : AV 734 et AV 1641

---=oOo=---

## HYGIÈNE ET SÉCURITÉ DES BÂTIMENTS PRIVÉS – ENVIRONNEMENT

Nos réf. : HSB-ENV – GJ.SJ.YT.PG.DCNuméro : 2023.04.431A

Le Maire de la commune de MONTÉLIMAR,

VU le Code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L. 511-1 et suivants, L. 511-19 à L. 511-22, L. 521-1 à L. 521-4 et R. 511-1 à R. 511-13,

VU le Code de justice administrative, notamment les articles R. 531-1, R. 531-2 et R. 556-1,

VU l'arrêté de mise en sécurité – Procédure ordinaire N° 2020.12.1127A en date du 11 décembre 2020,

VU l'arrêté de prorogation de la mise en sécurité – Procédure ordinaire N° 2021.09.985A en date du 07 septembre 2021,

VU le constat du service Hygiène et Sécurité des Bâtiments Privés - Environnement de la Ville de MONTÉLIMAR établissant la réalisation de la totalité des travaux prescrits mettant fin aux mesures de mise en sécurité – Procédure Ordinaire prises pour la sécurité des occupants, sur les parcelles sises 8 et 10 rue du CHATEAU à MONTÉLIMAR, cadastrées section AV 734 et AV 1641,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** – Sur la base du constat établi par le service Hygiène et Sécurité des Bâtiments Privés - Environnement de la Ville de MONTÉLIMAR, il est pris acte de la complète réalisation des travaux préconisés dans l'arrêté N° 2020.12.1127A. En conséquence, il est prononcé la mainlevée de l'arrêté de mise en sécurité – Procédure Ordinaire sur les parcelles 8 et 10 rue du CHATEAU à MONTÉLIMAR cadastrées AV 734 et AV 1641 appartenant à Madame Karine CHEVRU demeurant 8 rue du CHATEAU à MONTÉLIMAR.

**Article 2** – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de GRENOBLE dans les deux mois à partir de sa date de notification.

**Article 3** – Le présent arrêté sera notifié à Madame Karine CHEVRU demeurant 8 rue du CHATEAU 26200 MONTÉLIMAR, en sa qualité de propriétaire.

Il sera affiché en Mairie de MONTÉLIMAR, ainsi que sur la porte d'entrée de l'immeuble.

Fait à MONTÉLIMAR, le

02 MAI 2023

Le Maire,

Pour le Maire,  
Le Directeur général des services

Guy JANUEL